



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**DONATION KIJNO - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES AVEC
L'ASSOCIATION ACCORDS D'IDÉES**

Considérant que dans le cadre de la valorisation de la Donation Ladislas Kijno, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay organise des manifestations de mise en lumière de celle-ci avec des artistes qui s'inscrivent dans une démarche répondant à ses missions visant à diffuser les messages de Kijno sur l'ouverture au monde, la découverte de la culture d'autres pays et des disciplines artistiques variées, pour tous publics,

Considérant que la Donation propose des projets pédagogiques et ateliers permettant à la fois la découverte de l'œuvre de Kijno et l'accès à la pratique artistique,

Considérant que dans ce but, elle invite des artistes chargés d'accompagner différents publics (tous publics, scolaires, seniors, autres groupes) pour des ateliers de pratique artistique conçus en lien avec l'œuvre et les messages de KIJNO,

Considérant que dans le cadre de la programmation 2025, la Communauté d'Agglomération organisera des manifestations les 11 et 12 octobre 2025 au titre des « Dimanches de Kijno » et proposera au public le spectacle « RadisnoiR » et le stage de danse « bal créole » présentés par l'association Accords d'idées,

Considérant que l'association Accords d'idées présente les qualités requises pour proposer un spectacle et un stage sur la culture créole et le métissage des cultures,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-3.3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association Accords d'idées dont le siège social est situé à Pontault-Combault (77340), 105 rue Lucien Brunet, ayant pour objet l'encadrement d'un stage de danse tous publics « bal créole » le samedi 11 octobre 2025 et une représentation du spectacle « RadisnoiR » le dimanche 12 octobre 2025 à l'antenne communautaire située à Noeux-les-Mines et ce pour un montant total de 4 386 euros nets de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association Accords d'idées dont le siège social est situé à Pontault-Combault (77340), 105 rue Lucien Brunet, ayant pour objet l'encadrement d'un stage de danse tous publics « bal créole » le samedi 11 octobre 2025 et une représentation du spectacle « RadisnoiR » le dimanche 12 octobre 2025 à l'antenne communautaire située à Noeux-les-Mines et ce pour un montant total de 4 386 euros nets de taxes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **23 MAI 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **26 MAI 2025**

Et de la publication le : **26 MAI 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien